

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. PHILIPPE EGGERTSWYLER, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "ERASMUS : QUEL AVENIR ?" (N° 2924)

Le Gouvernement jurassien est convaincu que la participation à des programmes de mobilité est un atout pour les jeunes qui suivent une formation ou qui se préparent à entrer sur le marché de l'emploi. En effet, la maîtrise des langues, en particulier de la langue allemande, est indispensable, et cela est d'autant plus vrai pour les jeunes jurassien-ne-s de par la proximité du Jura avec la région bâloise notamment. En complément à la formation, un séjour en immersion dans un pays étranger se révèle être fondamental pour maîtriser une langue, mais également pour acquérir des compétences interculturelles. C'est à ce titre que le Gouvernement a mis en place le Bureau jurassien pour la mobilité des jeunes au printemps 2012 et que des subventions ont été accordées au canton du Jura au travers du programme de mobilités européen Leonardo da Vinci, puis, depuis 2014, de la Solution transitoire à Erasmus+, permettant ainsi à de nombreux jeunes jurassien-ne-s de bénéficier d'un stage professionnel à l'étranger pendant ou après leur formation professionnelle.

En ce sens, le Gouvernement estime que la Confédération doit réintégrer pleinement et au plus vite le programme Erasmus+ et déplore la prise de position du Conseil fédéral au travers du message transmis aux Chambres fédérales le 26 avril 2017 et qui propose de poursuivre la solution transitoire jusqu'en 2020.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées.

A-t-il été mis au courant de la prise de position du Conseil fédéral ?

Conformément à la pratique usuelle, le Gouvernement a été informé indirectement par l'intermédiaire du communiqué de presse du Conseil fédéral du 27 avril 2017 relatif au message transmis aux Chambres fédérales. De plus, la nouvelle agence Movetia, en charge des programmes européens de mobilité pour la Confédération, a relayé l'information aux services concernés, soit le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO), ainsi qu'au Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS).

A-t-il ou va-t-il écrire au Conseil fédéral pour manifester son étonnement et sa désapprobation ?

Le Gouvernement n'a à ce jour pas écrit au Conseil fédéral et n'envisage pas de le faire en l'état. En effet, s'agissant d'un message transmis aux Chambres fédérales, la balle est dans le camp de celles-ci et plus du Conseil fédéral, il n'est par conséquent pas opportun de lui écrire.

Le Gouvernement a par contre interpellé à ce sujet la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui ne souhaite pas prendre position sur cet objet qui dépasse largement le niveau de la CIIP car il concerne la politique bilatérale entre la Suisse et l'UE et doit être traité au niveau fédéral. A ce titre, une motion a été déposée par le conseiller national Mathias Reynard allant dans le sens d'une réintégration entière de la Suisse au programme européen Erasmus+. Cet objet figurait à l'ordre du jour de la séance de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) du 28 août 2017 et, à cette occasion, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a été entendue pour présenter la position des cantons.

Notons enfin que la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), dont le canton du Jura est un membre actif, suit de près ce dossier et qu'elle a écrit au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann le 23 mars 2017 à ce sujet en lui rappelant l'importance de la participation de la Suisse au programme Erasmus+.

Combien d'étudiant-e-s jurassien-ne-s ont-ils bénéficié de la solution transitoire proposée par le Conseil fédéral ?

Les échanges d'étudiant-e-s de type Erasmus qui se déroulent pendant le cursus tertiaire sont gérés de manière indépendante par les hautes écoles, qui aujourd'hui, ne tiennent pas de statistiques sur l'origine des bénéficiaires. De ce fait, les services cantonaux ne disposent pas d'informations sur le nombre d'étudiant-e-s jurassien-ne-s en Erasmus. L'agence Movetia, interpellée à ce sujet, a indiqué avoir pour objectif de récolter ces données et de les mettre à disposition des cantons.

En revanche, les échanges dans le cadre de la formation professionnelle, pendant ou après l'apprentissage, sont directement gérés par le canton. Le nombre de jeunes jurassien-ne-s ayant bénéficié de la solution transitoire (soit dès le 1^{er} juillet 2014) en effectuant un stage professionnel en Allemagne ou en Angleterre se monte à ce jour à 137 (auxquels s'ajoutent les 71 stages professionnels qui se sont déroulés dans le cadre du programme européens Leonardo da Vinci entre 2011 et juin 2014).

Delémont, le 29 août 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Suppléant du Chancelier d'Etat


Jean-Baptiste Maître